

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs,

Voici donc arrivé le budget 2014. C'est avec le même soin que le groupe PS a analysé le budget proposé par la majorité libérale-chrétienne.

D'emblée, il nous faut remercier M. le Receveur, devenu avec les changements d'appellation Directeur financier pour la qualité de sa présentation en Commission des Finances présidée par notre collègue Bernard LANGHENDRIES.

Evidemment, la qualité de la présentation concerne essentiellement la forme, le débat des priorités budgétaires concerne le fond et c'est à ce niveau que l'on peut au mieux comprendre ce que reflètent les traductions chiffrées de la politique communale de Silly.

Aussi, l'examen de ce projet de budget nous permet de relever que si certaines priorités sont mieux prises en considération, mieux revalorisées sur le plan budgétaire,

nous pensons à la politique du CPAS, il n'en va pas du tout de même pour la politique culturelle qui s'illustre par un essaimage des moyens,

une confusion dans les priorités, une stagnation voir une diminution des moyens du Centre Culturel.

L'illustration d'une répartition en zones d'influences, entre les deux pans de la majorité, la culture par ses opérations multiples, redondantes sans grande concertation avec les acteurs locaux, le social au CPAS.

Je me permettrai donc d'évoquer en premier lieu le budget de l'exercice ordinaire :

- la formation du personnel :

Une traversée générale du budget met en évidence la faiblesse des moyens consacrés à la formation des agents. On ne peut que déplorer cette situation, alors même que l'évolution des besoins de la population, des législations du niveau local au niveau européen sont en constante évolution. Bien sûr certaines formations sont parfois organisées à titre gracieux, mais l'offre est limitée.

- la sécurité :

Notre intervention dans le domaine des services d'incendie passe de 254.489,65 euros à 327.629,79 euros (page 30).

Cette situation est bien explicable par la nécessité d'offrir une protection optimale de nos citoyens via les deux services d'incendie, Enghien et Soignies.

A court terme, qu'en sera-t-il ?

La Ministre de l'Intérieur avait annoncé une réforme neutre, sans surcoût pour les communes, les prévisions annoncées en sont bien loin.

Le CDH compte-t-il intervenir à ce sujet auprès de la Ministre de la Tutelle.

En tous les cas, l'évolution à la hausse atteint les 28,74 %.

Dans la fonction 369 (pompiers page 30) apparaît une précision budgétaire de 500 €. Elle était de 1000 € au budget 2013 pour « frais techniques – plan d'urgence et d'intervention ».

J'ai par le passé à plusieurs reprises souligné l'importance pour notre commune de répondre aux obligations de l'A.R. du 16/2/2006 qui impose aux communes de disposer d'un plan général d'urgence et d'intervention.

M. le Bourgmestre n'ignore pas que trois courriers lui ont été envoyés en date des 12 mars, 24 mai et 15 octobre 2013 par M. le Gouverneur de la Province de Hainaut. Ceux-ci sont restés sans réponse. J'y reviendrai.

Le budget de la zone de police connaît un accroissement de 3,75 %, passant de 567.323 € à 588.598 €.

Ici aussi M. le Bourgmestre avait annoncé que la dotation serait réexaminée par la prise en compte de nouveaux critères de répartitions du budget entre zones de police que la norme KUL était devenue inadaptée. Quelles initiatives a-t-on engagées en ce sens ?

- l'éducation populaire et les arts : Fonction 789

Sujet délicat à aborder, tellement l'image du « bien vivre à Silly » est liée aux initiatives culturelles.

Comme déjà évoqué l'an passé, on peut relever des dépenses (page 66) à la rubrique « culture et musique » pour 43.700 € alors même que les subsides au Centre Culturel stagnent depuis le compte 2012 à 41.000 € alors que la totalité des dépenses liées à la fonction « Education populaire et Arts » s'élèvent à 750.342,79 €.

C'est étonnant de constater que l'outil mis en place par la commune et les associations locales et ce conformément au décret sur les centres culturels se trouve stagner alors même que s'élabore cet intitulé « culture et musique » qui ne repose que très partiellement sur le partenariat. Cette évolution dont nous n'avons guère débattu en commission culture.

L'occasion de souligner que cette commission est plongée depuis le début de la mandature dans un état de « léthargie avancée ».

Ceci est d'autant plus consternant que la présidence de celle-ci est assurée par une conseillère professionnelle du centre culturel.

Quelle ligne de cohérence pour les subsides aux associations culturelles et les fanfares ?

Si le compte 2012 indiquait 11.000 €, le budget adapté 2013 ramènerait cette somme à la hausse de 5.000 €.

Gageons une hausse spectaculaire au budget de 2018.

Le budget consacré aux jumelages obtient pour 2014, 7000 €.

La Toscane, la Normandie, ne serait-il pas opportun d'évaluer ce qui s'est réalisé souvent dans une discrétion telle qu'il est difficile au citoyen de comprendre le sens réel de ces jumelages.

L'occasion de souligner la persistance de la majorité à refuser de s'associer à Mons 2015 alors que de très nombreuses communes de la région s'y sont inscrites pour soit développer de nouveaux projets, soit proposer le label à des activités existantes. Vous aviez évoqué « site en ligne », qu'en est-il ?

A l'ordinaire, nous nous réjouissons de l'augmentation de la dotation au CPAS qui passe de 590.190 € à 636.994 €, soit plus de 7,93 % ainsi que la création d'une allocation budgétaire permettant l'inscription de subsides de la Région Wallonne de 21 029 € pour le Plan de cohésion sociale pour lequel notre groupe a apporté tout son soutien et en regard duquel, il sera nécessaire qu'il soit adapté au mieux aux besoins de notre population si clairement mis en évidence dans le diagnostic des services de la commune et du CPAS établi pour solliciter le subside.

Enfin, la trajectoire de l'évolution de certains articles de la fonction 874- alimentation – eau laisse des plus perplexes.

Au budget initial 2013, les frais de déplacement et de séjour du personnel communal et des mandataires était de 23.000 € à l'adapté 3000 € et nous voici au budget 2014 à 9500 €.

Les frais de réception et de représentation slow food (european school) étaient au budget initial 2013 de 23 000 €, au budget adapté de 3000 €.

Dépenses importantes annoncées, reconduites à la diminution.

En recettes « contribution des autres pouvoirs publics à des fins spécifiques (slow food), l'initial 2013 est de 119.846,25 €, la prévision 2014 à 15.000 €.

N'est-il pas temps de cesser le yoyo des moyens budgétaires en ce qui concerne le projet slow food.

Nous souhaitons une évaluation de ce projet et des précisions sur l'octroi ou plutôt le non octroi des subsides sollicités.

Pour ce qui concerne le budget extraordinaire, nous nous réjouissons de l'octroi de 360 000 € de subsides, de la volonté de la commune d'apporter sa part en recourant à l'emprunt pour quelques 534.000 €.

Nous soulignons ainsi la pertinence de l'équipement en économie énergétique de l'école de Graty, les aménagements aux bâtiments culturels et sportifs, les aménagements aux terrains des parcs, jardins et plaines de jeux.

En conclusion, le groupe PS votera positivement le budget ordinaire à l'exception des fonctions 789 (éducation populaire et arts) et 874 (alimentation – eau) dont immerge le fantaisiste dossier « slow food ».

Pour ces deux fonctions, le PS vote contre.

Le PS vote le budget extraordinaire 2014.

Yves VAN DE VLOET

Chef de groupe PS

Silly, le 16 décembre 2013.